

Bruxelles : "imposer l'emploi du français en France rompt l'égalité entre les citoyens de l'UE"

écrit par Christine Tasin | 17 mars 2017

On ne nous l'avait jamais faite, celle-là... Certes, il y a le plombier polonais et le maçon portugais... Mais ce ne sont pas ceux qui les emploient qui récupèrent la grande partie des chantiers publics visés par la directive Molière.

Tout le monde sait que sont visées ces masses d'immigrés, clandestins de préférence, venant de pays musulmans et parlant arabe entre eux et même aux contremaîtres.

Mais, comme toujours avec l'UE, sous prétexte d'égalité entre citoyens européens (et au nom de quoi un Anglais ou un Autrichain devraient-ils avoir les mêmes droits que moi dans le pays qui est mien ???) on va proscrire de fait l'usage du français et développer le système inique des travailleurs détachés et autres clandestins. Pour la joie de la libre circulation de nos envahisseurs et autres conquérants discrets.

Sujet polémique dans le cadre de la campagne, la clause Molière relative au [détachement des travailleurs](#) a fait l'objet d'une mise au point par **Elisabeth Morin-Chartier**. **Imposer le français sur les chantiers publics pour compliquer l'emploi de travailleurs détachés « contrevient aux libertés fondatrices de l'UE, car elle rompt l'égalité entre les citoyens de l'UE»**, a indiqué l'eurodéputée en charge du dossier sur la révision de la directive de 1996 pour le Parlement européen. « *Les défenseurs de cette clause Molière semblent parfois oublier que 180 000 travailleurs français sont détachés dans un autre État membre* », rappelle-t-elle.

Le Parlement européen doit maintenant examiner les 520 amendements déposés sur le

texte de la directive. Un vote devrait intervenir en commission Emploi lors de la session du mois de juillet, et le vote en séance plénière ne devrait pas avoir lieu avant le mois d'octobre, après les élections françaises et allemandes.

<http://www.touteleurope.eu/actualite/en-direct-du-parlement-europeen-declaration-de-rome-traffic-d-armes-a-feu-et-campagne-presidentiel.html>

La directive Molière ne plaît pas à l'UMPS, ne plaît pas à Cazeneuve et ses préfets, ne plaît pas la CFDT, ne plaît pas au MEDEF (Gazzaz redoute une dérive nationaliste, elle est bien bonne...) Elle déplaît à tous nos ennemis, c'est qu'elle doit être sacrément bonne !

Elle plaît tout de même à certains de nos ennemis, Péresse, Wauquiez... qui sentent le vent tourner sans aucun doute :

Le président d'Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez (LR) a présenté ce lundi **une brigade de contrôle chargée de veiller au respect de la « clause Molière », qui vise à imposer le français sur les chantiers de la région, malgré un recours du préfet.** Dans une lettre adressée au Premier ministre Bernard Cazeneuve et diffusée à la presse, M. Wauquiez a parallèlement mis en cause un « double discours » de l'État.

« Je vous sais sensible à la concurrence déloyale que constitue l'emploi de travailleurs détachés en France », mais « dans le même temps les services de l'État s'emploient à faire obstacle aux initiatives permettant de lutter contre cette distorsion de concurrence », écrit l' élu dans ce courrier.

L'ancien préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes Michel Delpuech lui avait adressé le 24 février un « recours gracieux » lui demandant soit de modifier les points litigieux d'une délibération régionale ayant introduit la « clause Molière », soit de la retirer. Cette clause, introduite depuis en Ile-de-France où Michel Delpuech officie désormais, est censée lutter contre la directive européenne des travailleurs détachés en imposant le français sur les chantiers dont la région est maître d'oeuvre.

Une mesure « susceptible de créer une discrimination »

« Les clauses et dispositifs votés par la Région seront bien insérés dans nos

marchés publics », déclare Laurent Wauquiez dans ce courrier. Dans son recours, le préfet estimait qu'une des clauses de la délibération était « susceptible de créer une discrimination fondée sur la nationalité des entreprises candidates » et faisait valoir que les agents régionaux ne sont « pas habilités à effectuer les contrôles » sur les chantiers, ni à sanctionner les contrevenants.

Lundi, sur le chantier de restructuration d'un lycée à Saint-Chamond (Loire), le président de la région a néanmoins installé une brigade de contrôle composée de cinq agents à temps plein et chargée de vérifier les cartes professionnelles du BTP et la bonne pratique du français, sous peine d'une pénalité de 10.000 euros.

« Les décideurs publics doivent cesser de se retrancher derrière le juridisme pour en faire l'alibi de leur impuissance ou de leur inaction », fustige Laurent Wauquiez, assurant vouloir agir « dans le respect du droit français et européen, ainsi que dans le strict cadre du code des marchés publics ». « Auvergne-Rhône-Alpes est la première Région de France à apporter la démonstration que la préférence régionale, c'est possible », ajoute-t-il. Avant elle, les Hauts-de-France et la Normandie avaient déjà adopté cette clause.

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/clause-moliere-wauquiez-installe-une-brigade-de-contrôle-1121000.html>